

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL MARDI, 15 JUIN 1847.

No. 47

CÉRÉMONIE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES FRANÇAIS MORTS A SIDI-BRAHIM.

On écrit de Nemours (Djemma-Ghazouath), à l'Univers :

M. l'abbé Suchet, vicaire-général du diocèse d'Alger, arriva ici, pour organiser le culte, le 25 février. Chaque jour qu'il passa sur ce coin de terre, où la parole du vrai Dieu ne s'était peut-être jamais fait entendre, fut marqué par quelque une des grandes cérémonies de l'Église. Ces actes accomplis si loin du centre de la domination française, à la porte de l'empire du Maroc, ne laissent pas de faire naître bien des réflexions dans certains esprits : mais la dernière cérémonie qui eut lieu fut, sans contredit, la plus propre à émuvoir nos cœurs.

M. le vicaire-général voulut remplir un devoir religieux, celui de confier à la terre, suivant l'esprit de l'Église catholique, les ossements encore épars des victimes de Sidi-Brahim. Ce pieux projet fut exécuté le 1er mars. On partit à cinq heures du matin, par un temps magnifique. M. le colonel de Cotte, commandant le camp sous Nemours, se mit lui-même à la tête des troupes, tout le monde témoignant le plus vif empressement.

On arriva de bonne heure à la Kabba de Sidi-Brahim, où l'on fit une halte. Nous contemplâmes avec un sentiment douloureux et fier les larges taches de sang que l'on voit encore sur la muraille de ce petit bâtiment.

L'officier commandant l'artillerie de la colonne expliqua avec précision les différentes phases du séjour et du départ du capitaine de Géraux et de sa troupe, et l'on se remit en route pour gagner le champ de bataille, ou plutôt le coupe-gorge où succombèrent Montagnac, et Froment-Coste, et Alphonse de Saint-Aldegonde. A moitié chemin, on commença à gravir une pente rapide qui couronne un plateau enserré par deux arêtes de montagnes, abruptes et déchirées du côté du nord, en pente douce du côté du sud, convergentes à l'ouest, et au point de jonction desquelles succomba la troupe de Montagnac.

Nous arrivâmes. Des ossements sont encore épars sur le sol. A cette vue, une émotion puissante courut dans les rangs. On se mit aussitôt à l'œuvre pour installer un autel.

Deux perches de hauteur d'homme enfoncées en terre, sur lesquelles fut accroché le manteau du prêtre, formèrent le fond de cet autel ; des planches grossières posées sur deux bâtons devinrent la table sainte ; deux fanéaux de la marine servirent de flambeaux ; on fixa la croix dans le canon d'un fusil. Ces préparatifs achevés, M. l'abbé Suchet dit la messe, et cette messe fut sublime. A l'élévation, des tambours et les clairons retentirent comme la clameur d'un triomphe. Officiers et soldats, le genou en terre, la main au front, adoraient le Dieu de vérité.

A l'issue de la messe, M. le vicaire-général jeta l'eau bénite sur les ossements amoncelés devant l'autel et sur la fosse qui devait les recevoir ; son aspersoir fut une feuille de palmier-nain, son bénitier un vase à boire du soldat en campagne.

Ensuite, s'adressant à cette foule attentive, il prononça une allocution qui fit couler bien des larmes et qui émut tous les cœurs. Il exprima avec une haute éloquence les sentiments du plus pur patriotisme, des plus vraies et des plus tendres affections, des plus nobles et des plus consolantes espérances. J'ai recueilli soigneusement ses paroles, j'essayerai de les reproduire de mémoire. Elles auront perdu de leur prix inestimable, mais il leur en restera encore assez pour intéresser.

« C'est là.... c'est là qu'ils succombèrent ! Voilà cette terre qui a bu le sang de quatre cents braves. Ils succombèrent sous le nombre ! Comme à Waterloo, où la France avait dit par la bouche d'un de ses fils : Je meurs et je ne me rends pas, de même, longtems après, quatre cents Français, en face d'un autre ennemi, ont prouvé que les enfans de la France savent toujours préférer la mort à une honteuse captivité. Le nombre les accablait, ils ne pouvaient vaincre : ils ont triomphé par la mort. Mais ils moururent loin de leur patrie, sans recevoir les derniers adieux d'une mère, d'une sœur, d'un ami, d'une épouse, peut-être ! Qui nous dira les secrets de la mort ? Qui nous dira ce qui se passe dans l'âme du héros chrétien à ce moment suprême, alors que, dégagée des illusions d'un monde qui lui échappe, à la porte de son éternité, elle va paraître devant Dieu qui l'attend ? Le sentiment religieux, qui ne s'éteint jamais dans un noble cœur, se réveille avec toute son énergie. Le doux et pieux souvenir d'une mère, d'une sœur qui ont tant prié, excite en lui le repentir qui ouvre le ciel. Ils moururent comme

vous savez tous mourir, comme vous seriez morts à leur place, comme meurent des soldats français.

« Une vertu s'en élève, qui nous crie d'aimer la France. Ils sont là, voilà leurs ossements, déposés devant vous.

« Déjà leurs frères d'armes sont venus leur rendre les honneurs militaires et déposer ici, avec leurs regrets, des palmes, des couronnes. Mais il manquait à ces nobles dépouilles de derniers et de plus sublimes honneurs, les honneurs de la religion, qui sait imprimer sur toutes les œuvres des hommes le cachet de l'éternité. C'est ce devoir sacré que nous remplissons ; ce ne sont pas de stériles regrets ni des couronnes périssables que nous déposons en ce moment sur cette grande tombe : j'y ai appelé l'auguste victime immolée pour le salut de tous. Nous avons prié le Dieu des armées, par le sang de son divin fils, d'ouvrir à ces héros, à nos frères, les portes du ciel. Seigneur, que leurs noms soient inscrits non pas seulement sur le marbre et le bronze, mais sur le livre éternel des élus ! Et pourquoi n'espérerions-nous pas que le Dieu clément les a reçus dans sa grande miséricorde ? La valeur n'est-elle pas une vertu ? Ces vaillans hommes ne sont-ils pas morts pour la patrie ? et le drapeau de la patrie, sur cette terre d'Afrique, n'est-il pas le drapeau de la religion ? J'espère que leur généreux sacrifice fléchira la justice divine. Que s'ils devaient encore quelque satisfaction, le sang de la précieuse victime, répandu sur les flammes expiatrices, en aura éteint les ardeurs et placera nos guerriers dans un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

« Maintenant, que la renommée aille redire à la France que la religion est venue verser ses vœux, ses prières, ses bénédictions, sur la tombe solitaire de Sidi-Brahim ; qu'elle le redise surtout à ces mères, à ces sœurs, à ces épouses en deuil, et leurs larmes couleront moins amères, et leurs cœurs seront consolés par l'espérance de retrouver dans une meilleure vie ceux qu'elles ont perdu.

« La France entière est avec vous ; elle sera reconnaissante de l'acte religieux que vous venez d'accomplir. Le musulman vous voit ; soyez sûrs qu'il réfléchira. Il connaît et redoute votre valeur, il admire et bénit votre justice, mais il demande avec inquiétude où est votre Dieu. Il vous calomnie, vous venez de le prouver ; qu'il vienne et qu'il contemple le spectacle que vous offrez en ce moment, il verra comment vous honorez ce Dieu pour qui vous sauriez mourir. Votre Dieu est au ciel ; il met dans vos esprits des clartés suprêmes et dans vos cœurs des espérances victorieuses de la mort.

« Recouvrons d'un peu de terre les restes glorieux de nos frères dévoués. Plus tard, sans doute, lorsque des villages et des villes couvriront cette Algérie à jamais française, on élèvera ici, à la place où nous sommes, un monument digne de notre grande nation ; et le guerrier viendra, comme autrefois les anciens peuples, aiguiser son épée sur la pierre de cette tombe avant d'aller, s'il en était besoin encore, combattre et vaincre nos turbulens ennemis. »

Les ossements furent déposés dans la fosse ; la terre amoncelée pour les recouvrir fut façonnée en cénotaphe, des guirlandes de fleurs, fixées par de petites croix de bois taillées par nos soldats, servirent à la maintenir.

—La société de secours pour les Maronites du Mont-Liban publie une Notice Historique sur ces populations chrétiennes, et sur les malheurs excessifs qui les ont décimés de nouveau en 1845. D'après un relevé authentique, il résulte, dit cette Notice pleine d'un trop douloureux intérêt, que :

« Aujourd'hui tout l'espace compris entre Beyrouth, Damas et Nazareth, est complètement ravagé, il n'y reste plus ni une église, ni un couvent, ni un collège, ni une maison, pas une cabane, pas un arbre fruitier, pas un cep de vigne de tout ce qui appartenait aux Maronites. Dans les seuls diocèses de Damas, de Chypre, de Beyrouth et de Saïda, sept cent cinquante-cinq églises et quarante-huit couvents sont détruits ou brûlés ; depuis que la paix a été apportée, à ce que l'on dit, par Schékib-Essendi, dans les seuls districts de Gizzin et de Chouff (et il y a eu vingt-sept districts de ravagés), mille soixante Maronites ont été égorgés froidement après avoir mis bas les armes sur la parole des officiers turcs ; nous ne parlons pas de ceux qui ont péri pendant les deux guerres, ni de ceux qui sont morts depuis de faim, de misère et de mauvais traitemens. Tous les Maronites, depuis Jérusalem jus-

qu'à Antioche, oit été désarmés par les Turcs et les Druses avec la plus atroce barbarie. Quant aux Druses, on s'est contenté de leur enlever un très-petit nombre d'armes en leur en laissant beaucoup plus qu'il n'en fallait pour les armer tous trois fois..."

Il faut d'ailleurs, sur tous ces affreux détails, entendre les récits que trace un respectable prêtre de ces contrées désolées, le P. Asar, envoyé par les chrétiens d'Orient pour plaider leur cause auprès de leurs frères d'Europe. Ainsi les Eglises d'Asie, cruellement éprouvées par les premières persécutions, envoyaient autrefois aux Eglises d'Afrique moins agitées, quelques-uns des prêtres témoins de leurs cruelles afflictions.

Mais ce qui achève de mettre le comble à l'intérêt déchirant et profond qu'inspirent tant de calamités, c'est le cri de désolation que pousse, du milieu de ces ruines et de ces massacres, Mgr. Abdallah Boustani, archevêque de Saïda. Après avoir retracé les derniers ravages exercés par les Druses et par les Turcs, le vénérable archevêque termine ainsi sa lettre touchante :

" Les malheurs dont nous parlons ont frappé surtout les diocèses de Beyrouth et de Saïda qui embrassent la Terre-Sainte, Sour, Acca, Nazareth, Haïffa, Yaffa, Jérusalem, Bethléem, Naplouse, jusqu'à l'Egypte, jusqu'à la Mekke, jusqu'à Damas. Depuis quarante ans que je suis l'humble serviteur de ce diocèse, je n'avais jamais vu, jamais oui dire qu'une semblable désolation eût affligé les chrétiens de Syrie et pourtant, c'est notre amour pour la France, ce sont les prières que nous lui avons adressées qui ont attiré sur nous tant de maux.

" Je n'ai point été épargné ; tout ce qui m'appartenait a été deux fois saccagé ; l'on ne m'a pas même laissé mon anneau, ma mitre et mon bâton pastoral ; car j'ai été forcé de fuir pour sauver ma vie, avec les seuls habits qui couvraient mon corps ; maintenant il ne me reste absolument rien, et sans la charité de notre saint patriarche qui m'a recueilli, je serais mort, comme tant d'autres, de faim et de misère. Que le nom de Dieu soit béni !

" Mais aujourd'hui, mon diocèse, tout le peuple maronite et moi, nous avons une véritable espérance, car c'est à Dieu, c'est à sa sainte Mère, c'est aux femmes chrétiennes de la France et de l'Europe que nous adressons nos prières. Femmes françaises, agneaux de Jésus-Christ, vous dont le zèle est comme une perle précieuse devant le Seigneur, soyez bénies ! Vous dont les cœurs s'ouvrent à la pitié, vous qui avez des entrailles de miséricorde, ayez pitié de nous ! Prêtez l'oreille à nos cris, et mêchez le sang de ce qui reste d'Israël, de ce qui reste des Maronites. Sauvez leur vie, venez en aide à leur faiblesse, faites-leur rendre leur honneur qui engage le vôtre ; nous vous en conjurons par le sang de Jésus-Christ, car c'est par lui que vous êtes nos sœurs, arrêtez le bras de nos ennemis, mettez un frein à leur bouche qui nous hurlent l'injure, parce que nous sommes vos frères. O femmes de la France et de l'Europe chrétienne, mieux soutenez de l'Eglise catholique et du saint Vicaire de Jésus-Christ, c'est à vous que nous avons recours, car nous savons que les chrétiens de France ont toujours été le plus ferme appui du Saint-Siège. O France, France, noble tribu de Juda, fille aînée de David, avez-vous donc oublié vos labeurs et vos fatigues, votre sang versé aux plages de Syrie, vos morts qui reposent dans cette terre de Syrie, et votre glorieuse protection pour cette terre sacrée ! Qu'est devenu votre zèle, ô chrétiens ! O rois chrétiens, qu'est devenu votre honneur ! Avez-vous oublié que mon pauvre diocèse est celui qui donna naissance aux patriarches, aux prophètes, aux saints, aux bienheureux apôtres, à la Vierge-Marié et au Sauveur du monde ?

" O femmes de la France, ô filles de la Vierge des douleurs, consolez-nous et venez nous sauver ; et pourtant, pardonnez aux paroles d'un vieillard, comment pourrait-il se faire, lui dont la blessure est la plus cruelle, lui qui plus que tous les autres a des larmes à verser sur lui-même et sur son troupeau ? Deux cents membres de ma famille ont été massacrés par les infidèles ; je ne parle pas de ceux qui sont morts de misère ; toutes les églises, tous les couvents, tous les séminaires de mon diocèse, et ma propre maison archiépiscopale ont été détruits deux fois, un grand nombre de mes prêtres et de mes religieux ont été égorgés, et moi-même je suis resté nu comme au sortir du sein de ma mère. Nous vous prions donc, femmes françaises, nous tous, peuple maronite, hommes et femmes, enfans et vieillards, religieux et religieuses, prêtres et laïques, d'appeler sur nous la miséricorde de Dieu ; nous faire rendre notre prince et sa famille, et de nous aider par tous les moyens qui sont en votre pouvoir.

" Nous prions le Dieu tout-puissant d'arcevoir vos vertus, votre gloire et votre vie dans tous les siècles des siècles. Amen, amen !

ABDALLAH BOUSTANI,

Archevêque de Saïda, et tous les fidèles maronites de son diocèse accablés de douleurs.

20 décembre 1846.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

Lundi, 7 juin 1847.

Après quelques affaires de routine, sur motion de M. Cayley, l'ordre du jour pour la considération de l'adresse en réponse au discours du trône est renvoyé au lendemain, et la chambre s'ajourna.

Projet d'adresse du ministère.

"Résolu : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour remercier Son Excellence de la gracieuse harangue qu'elle a prononcée du haut du trône.

Pour féliciter Son Excellence de ce qu'elle a pris les rênes du gouvernement de cette province.

Pour exprimer la satisfaction de cette chambre, de ce qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté de nommer comme son représentant dans les colonies de l'Amérique du Nord un gouvernement dont la carrière officielle antérieure dans une autre colonie de l'Empire Britannique donne l'heureuse garantie d'une administration prospère des affaires de cette grande province, sous la direction de Son Excellence.

Que nous sommes heureux d'apprendre que les représentations qui ont été faites de la part de cette province et de celles qui l'avoient, au sujet du bureau de la poste, ont engagé l'attention sérieuse du gouvernement impérial, et qu'il est au pouvoir de Son Excellence de nous informer, que les ministres de Sa Majesté sont prêts à abandonner aux autorités de la province le contrôle de ce département, aussitôt que par une entente entre les diverses législatures, des arrangements auront été mûris pour assurer à l'Amérique Britannique du Nord un système de bureau de poste effectif et uniforme.

Que nous devons exprimer à Son Excellence notre vive satisfaction de ce qu'un statut passé dans la dernière session du parlement impérial a conféré aux législatures coloniales le pouvoir d'abolir les droits différentiels et de devant imposés dans les colonies en faveur des produits britanniques.

Que nous porterons notre attention la plus sérieuse sur cet important sujet et sur les communications y relatives, que Votre Excellence a reçues du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, ainsi que des lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Que Son Excellence peut compter que nous nous occuperons avec attention des mesures qui pourront nous être soumises pour étendre plus généralement les facilités de l'emmagasinage en entrepôt aux ports de l'intérieur, et pour effectuer d'autres améliorations dans notre système commercial.

Nous voyons avec plaisir qu'on a fait des recherches dans le but de constater la possibilité qu'il y aurait de construire un chemin à rails entre Québec et Halifax, et que le gouvernement impérial a entrepris une exploration de la ligne projetée, laquelle est en voie de progrès.

Nous serons heureux de recevoir de Votre Excellence communication d'une dépêche du secrétaire d'état indiquant les mesures que le gouvernement de Sa Majesté se propose d'adopter pour remédier aux inconvéniens que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ont soufferts de l'opération du statut impérial pour la protection du droit de propriété littéraire.

L'attente d'une grande émigration, nous le concevons, a dû rendre prudente l'adoption de mesures propres à pouvoir d'avantage à la réception et à l'assistance médicale des malades, et à augmenter les moyens de transporter les émigrés pauvres dans des lieux où leur travail pourrait être requis ; nous sommes heureux d'apprendre que le parlement impérial a fait un octroi plus considérable dans ce but ; et tout en regrettant qu'il n'est que trop probable qu'il y aura beaucoup de dénuement et de souffrances parmi certaines classes d'émigrés, nous avons l'espérance que les espérances de Son Excellence relativement au caractère d'une grande partie de l'émigration puissent se réaliser.

Que nous donnerons notre attention la plus sérieuse aux comptes de l'année écoulée et aux estimés pour l'année courante, qui seront mis devant nous par Son Excellence ; et c'est avec la plus vive satisfaction que nous apprenons qu'il y a une augmentation dans les recettes provenant des travaux publics.

Que Son Excellence peut compter sur nous pour l'adoption des mesures nécessaires pour soutenir les établissemens et le crédit de la province, et pour maintenir le haut caractère de probité et de bonne foi dont le Canada a toujours joui, et dont il continuera à jouir, nous le croyons fermement.

Que nous exprimons notre reconnaissance envers la Providence de ce qu'elle nous a préservés du fléau de la famine dont une autre partie de l'Empire a été si douloureusement affectée ; et nous remercions Son Excellence au sujet des félicitations qu'elle nous adresse sur la libéralité que les habitans de cette colonie de toutes classes de toutes origines, sans omettre nos frères les Indiens, ont montrée, en contribuant au secours de leurs infortunes co-sujets.

Que nous pensons avec Son Excellence que les événemens de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels jusqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en Europe pour les produits de ce continent, et que de la plus haute importance pour les habitans de cette province l'amélioration au plus haut point de ses avantages naturels, et de ceux qui s'y rattachent comme partie intégrante d'un Empire qui abonde en richesse et en population.

Que nous apprécions d'une manière convenable la responsabilité qui pèse sur le parlement dans cette conjoncture, et que nous nous efforcerons par une sage législation de donner toute l'extension et le développement possibles au commerce, aux facultés productives et aux ressources de la province et de donner à ses institutions la prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Que nous remercions Son Excellence de la déclaration qu'elle fait d'être prête à co-opérer de bon cœur avec nous dans toutes les mesures propres à

atteindre ces objets importants, et du renouvellement de l'assurance du désir sincère de Notre Gracieuse Reine de promouvoir la prospérité du Canada, et le bonheur de ses habitans."

Voici les amendemens proposés à cette adresse par le côté de l'opposition:

M. Baldwin, secondé par M. La Fontaine, propose en amendement, qu'après les mots « Affaires de cette grande Province, sous la direction de Son Excellence, » dans le second paragraphe de la motion originale, les mots suivans soient insérés, savoir :

Et pour déclarer que cette chambre, en se présentant pour la première fois devant Son Excellence, ne peut, en rendant justice à ses propres sentimens ou à ceux de ses commettans, s'empêcher de faire allusion à l'heureuse circonstance, savoir, — l'alliance de Son Excellence avec la famille de feu le comte Durham. C'est à cette homme d'état distingué que nous devons la reconnaissance par les autorités impériales du droit incontestable que nous avons, comme sujets britanniques que le gouvernement de la province soit conduit avec l'aide, l'avis et les conseils d'une administration provinciale, sous la direction du représentant du souverain, et qui, tout en étant nommée par la couronne, dans l'exercice de sa prérogative indubitable, n'en est pas moins responsable au gouverneur provincial, d'après les principes qui opèrent avec tant d'efficacité, dans l'administration du gouvernement de la mère-patrie.

« Que pénétrés de reconnaissance pour la part active et puissante qu'il a prise pour nous obtenir cet acte de justice constitutionnelle, nous ne pouvons nous empêcher de nourrir l'heureux espoir, que sous l'administration de celui qui lui est si étroitement allié, et à qui sa mémoire doit être si chère, nous serons témoins de l'application pratique de ce grand principe, et nous recueillerons les avantages qu'il est de nature à nous procurer.

« Que nous profitons de l'occasion pour féliciter Son Excellence de l'heureuse arrivée parmi nous de la comtesse d'Elgin, et pour exprimer notre espoir, que la résidence de Leurs Excellences en cette province, sera à la fois une source de satisfaction pour elles-mêmes, et d'avantages pour le pays. »

Et qu'après les mots « de donner à ses institutions ce droit à l'affection du peuple, qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social, » dans le treizième paragraphe, les mots suivans soient insérés, savoir : —

« Affection que ces institutions ne peuvent manquer d'obtenir dans leurs bases fondamentales si elles sont de bonne foi mises à effet, suivant leur esprit, par une administration provinciale efficace, formée et agissant conformément à la pratique suivie dans la mère-patrie.

« Que cette chambre ne peut cependant s'empêcher d'exprimer son regret de ce que Son Excellence n'ait pas été conseillée de convoquer le parlement plus à bonne heure, pour prendre en considération non seulement les matières auxquelles Son Excellence a gracieusement fait allusion, mais aussi les questions importantes des municipalités et de l'éducation, et d'autres sujets d'une haute importance, sur lesquels les officiers confidentiels de Sa Majesté en cette province avaient promis de législater, aussi bien que pour prendre en considération l'état de nos finances, et ces améliorations publiques que l'on a fait espérer aux habitans de différentes parties de cette province, — mesures qui auraient promptement appelé l'attention du gouvernement et de la législature. Mais particulièrement pour prendre en considération les mesures que la nouvelle politique commerciale de la mère-patrie doit rendre nécessaires pour promouvoir les intérêts Canadiens, dans les industries importantes de l'agriculture, de commerce et de la navigation.

« Et que cette chambre a de plus à regretter que les changemens qui ont récemment eu lieu dans le personnel des conseillers responsables de Son Excellence, n'aient pas été faits assez à temps pour permettre que les élections que devaient nécessairement entraîner ces changemens, aient été achevées, et que les divers membres de l'administration provinciale pussent prendre leur siège en parlement à l'ouverture de la session. »

Mardi, 8 juin 1847.

M. Christie interpelle les ministres sur une attaque contre lui dans la Gazette de Montréal de ce jour. La Gazette a écrit : *Cet ennuyant M. Christie! N'y aura-t-il aucun moyen de l'arrêter? Fera-t-il toujours perdre le temps de la chambre et l'argent du pays avec toutes ses motions, projets de lois, etc.?* M. Christie voudrait savoir si la Gazette est l'organe du gouvernement.

M. Cayley répond que non.

Le Dr. Nelson présente une pétition de J. Picaud, *cr.*, des Trois-Rivières, pour 40 à 50 voyageurs qui durant la dernière guerre ont rendu des services au gouvernement et au pays. Le Dr. Nelson ne peut s'empêcher de faire allusion au département des terres, à qui cette affaire appartient naturellement; les pétitionnaires ont dû s'adresser à la législature parce qu'il n'y a aucun moyen d'obtenir justice en raison du département des terres. Tout le monde convient que c'est le bureau le plus mal conduit du pays, que les affaires sont obstruées de toutes manières par M. Papineau que ses propres amis de l'autre côté de la chambre ont qualifié de nuisance publique, etc., etc.

En réponse à une question faite par M. Leslie, M. Cayley informe la chambre que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'introduire aucune mesure concernant le paiement des Pertes éprouvées dans le Bas-Canada durant la dernière session. En réponse à une autre question de M. Leslie ayant rapport au bill incorporant la Banque des Marchands réservé à la dernière session, M. Cayley dit qu'une certaine

correspondance avait eu lieu avec le gouvernement impérial concernant la circulation de petits billets, que cette correspondance était terminée favorablement et il n'y avait aucun doute que le bill serait sanctionné.

Avant d'en venir à la considération du discours du trône, M. Cayley proposa qu'une adresse fut présentée à Son Excellence, pour le féliciter de l'arrivée de lady Elgin et des autres membres de la famille de Sa Seigneurie.

M. Aylwin s'opposa à cette proposition qu'il regardait comme un acte de basse adulation, qui d'ailleurs n'avait pour objet que de prévenir les amendemens de M. Baldwin. Il était d'opinion que ce vote ridiculiserait la province chez nos voisins, et en particulier de l'autre côté de l'Atlantique, où les amis de lord Elgin seraient les premiers à rire d'un pareil procédé.

M. Prince en appela à la galanterie française, et il espérait que les membres de l'opposition ne s'opposeraient pas à cette motion. La seule objection qu'il avait, c'est que cette motion paraissait être comme un gâteau jeté à Cerbère, à cause des amendemens présentés à l'adresse. Il aurait aimé que le nom du jeune comte de Durham qui se trouve ici, eût été mentionné.

M. La Fontaine n'avait aucune objection à voter pour cette proposition, pourvu qu'elle fut présentée après l'adoption des amendemens à l'adresse.

M. DeBligny partageait les opinions de l'hon. membre pour Terrebonne. Il ne voyait aucun précédent qui pût justifier la conduite des membres du ministère dans cette occasion. Cette proposition avait été suscitée par les amendemens de l'hon. M. Baldwin? On avait fait appel à la galanterie française, mais pour lui il croyait que l'adoption, en premier lieu, de l'amendement de M. Baldwin, était plus conforme à la politesse française, que tout autre procédé: il ne serait plus convenant de féliciter lord Elgin de sa connexion avec le feu lord Durham, après l'avoir complimenté sur l'arrivée des membres de sa famille en cette province.

M. Baldwin regardait cette mesure comme fort indifférente, et il pensait qu'il était mieux de se conformer aux désirs du ministère.

La motion de M. Cayley fut adoptée.

On passa ensuite à la considération du discours de Son Excellence. M. Colville, membre pour Beauharnais, fut le moteur de l'adresse.

Il se trouvait honoré d'avoir été choisi par le ministère pour présenter l'adresse en réponse au discours de Son Excellence il fallait que l'administration eût une haute opinion de sa capacité. Cependant l'adresse était si bien rédigée qu'il en approuvait tous les mots, et il n'aurait jamais crû que l'on eût pu y découvrir une seule faute, si les amendemens de l'opposition ne lui avaient été mis entre les mains. Tout ce qui contenait l'adresse avait rapport aux intérêts généraux du pays; pas un mot n'était de nature à soulever une question de parti. M. Colville repassa ensuite l'un après l'autre, les divers paragraphes de l'adresse, en les accompagnant de quelques mots dans un sens approbatif, puis il termina en faisant motion que cette adresse fut adoptée par l'assemblée.

M. Lyons, nouveau membre pour le comté de Carleton, seconda la motion. Il ne croyait pas nécessaire de corroborer les opinions de l'honorable membre pour Beauharnais, qui avait parlé assez clairement sur le sujet. Il fit quelques remarques sur le paragraphe relatif au bureau de la poste qu'il espérait voir bientôt sous le contrôle des autorités provinciales; il ne croyait pas que l'adresse pût rencontrer la moindre opposition. — *A continuer.* Revue Canadienne.

BULLETIN.

Rectification. — Arrivée du R. P. McElroy à la Nouvelle-Orléans. — Sacrilège. — Retour de M. Maximilien Wangermuller à la foi catholique. — La ville épiscopale de Hildesheim. — Le R. P. Lacordaire. — Deuil à l'occasion de la mort de l'archiduc Charles en Autriche.

On écrit du St. Esprit à l'éditeur des *Mélanges* en date du 10 courant :

« M. C.... a été, ces jours derniers, occupé à l'égard de la femme de Forville dont il est parlé sur les *Mélanges Religieux* du 25 mai dernier.

« La personne qui a fait mettre cet écrit sur les *Mélanges* a induit le rédacteur en erreur, car Angélique Turcotte femme de Ls. Forville, n'est point morte par accident ni subitement comme dit les *Mélanges*, elle est morte ainsi que son enfant à la suite d'une maladie de trois mois, (en couche), et voyant approcher la fin de ses jours elle demanda à son mari à venir mourir au sein de sa famille et le mari pour se rendre à ses désirs fit demander le père Turcotte son beau-père de venir chercher sa fille. Le père alors est allé chercher sa fille ainsi que son enfant, et les amena couchés sur un lit dans sa voiture et en arrivant à la porte ils sont morts tous les deux.

« Et M. J...., coronaire, voyant cet accident funeste et cette mort

subite tel que dit les *Mélanges*, fut tellement surpris qu'il écrivit à M. L... à ce sujet, et ce dernier informa M. C.... de l'affaire en lui ordonnant de faire passer un corps de jurés. Mais M. C.... étant bien informé que cette femme et son enfant n'étaient point morts de mort subite, a jugé à propos de prendre des affidavits des parens et voisins connaissant l'affaire pour affirmer la maladie des défunts. Ce que nous avons fait, et M. C.... envoie immédiatement ces affidavits au coronaire pour plus ample information."

Nous ne voyons aucune contradiction entre le premier écrit et celui-ci, si ce n'est que le premier rapporteur ne parle point de la maladie des trois mois qu'il ignorait sans doute.

—On lit dans le *Propagateur Catholique* du 29 mai :

"Le P. McElroy, dont nous annonçons la prochaine arrivée dans notre dernier numéro, est en effet arrivé à la Nouvelle-Orléans samedi, 22 mai, à neuf heures du soir, après une heureuse traversée qui n'a été que de quatre jours, de Brazos San-Iago jusqu'ici. Le R. P. est en bonne santé, quoiqu'il paraisse un peu fatigué ; malgré son calme résigné, on voit qu'il a été profondément affecté de la mort du P. Rey, et plus encore, s'il est possible, de l'abandon spirituel dans lequel se trouvent les soldats catholiques des troupes américaines au Mexique.

"D'après les détails que nous avons recueillis de la bouche du P. McElroy, il paraît que le P. Rey a été assassiné par une troupe de ces brigands qui infestent en tout temps les routes du Mexique, et qui profitent des agitations de la guerre pour se livrer avec plus d'audace au meurtre et aux rapines. Le P. Rey était parti de Monterey le 15 janvier, accompagné d'un seul domestique. Arrivé près de la petite ville de Marina, qui est à vingt-cinq milles environ de Monterey, à peu près à moitié chemin de Monterey à Camargo, il fut arrêté par les brigands qui tuèrent d'abord son domestique. Son costume ecclésiastique, d'après les rapports qui ont couru, les fit hésiter quelques instans, mais sur l'ordre du chef de la bande, qui voulait faire disparaître par un second assassinat tout témoin du premier crime qu'il venait de commettre, le P. Rey fut frappé, comme son domestique l'avait été, de plusieurs coups de fusil. Ce tragique événement eut lieu dans la journée du 15 janvier.

"Les deux cadavres ayant été laissés sur la route, la nouvelle de ce double assassinat n'a pas tardé à être portée à Marina où elle a excité une indignation générale. La population tout entière a été recueillir le corps du P. Rey qui a été inhumé avec les honneurs dus à son caractère. Le P. Rey avait gagné l'estime générale dans tous les lieux où il avait résidé.

"Le P. McElroy part aujourd'hui pour St. Louis d'où il se rendra à Georgetown."

—Un vol sacrilège, accompagné d'une affreuse profanation des saintes hosties, a été commis dans une église du diocèse d'Orléans.

L'église de Gidy, petite commune du canton d'Ingré, et à quelques lieues de notre ville, dit l'*Orléanais*, vient d'être le théâtre d'un vol sacrilège qui dénote, de la part de ses auteurs, un horrible mépris pour les choses saintes. Le tabernacle a été défoncé, les vases sacrés enlevés, et les hosties jetées dans un champ, à cent pas de l'église, où une petite fille les a retrouvées.

La justice, informée de ce crime impie et audacieux, est à la recherche des coupables.

—Un prêtre qui avait eu le malheur d'abandonner le sacerdoce et la foi catholique pour se faire le prédicant des sectaires de Ronge à Créfeld (Prusse), Maximilien Wangenmuller, vient de renoncer à ses sacrilèges fonctions pour se réconcilier avec l'Eglise. Il se rend à Lintz, en Autriche, près de Mgr. Ziégler, évêque de cette ville, dont il était antérieurement connu, et dont il réclame l'assistance pour rentrer au sein de l'Eglise qu'il avait si malheureusement abandonnée. Avant d'accomplir entièrement l'œuvre de sa conversion, il a publié un petit écrit, intitulé : "Tableau fidèle d'une communauté catholico-allemande, pour servir d'instruction et d'avertissement au peuple catholique, par un catholico-allemand revenu au bon sens." Il a peint en traits si vrais et si caractéristiques l'anti-christianisme de la secte rongienne, que, malgré son petit volume, cet écrit a fait en Allemagne une profonde impression.

—L'antique et célèbre ville épiscopale de Hildesheim (Allemagne), aujourd'hui tombée en partage aux rois de Hanovre, vient enfin d'obtenir ce que depuis longtemps elle désirait avec une si vive ardeur. Il vient d'y être établi une école et un pensionnat pour les jeunes personnes des classes élevées de la société. Jusqu'ici une sorte de contrainte morale obligeait les parens catholiques à leur faire suivre les cours des écoles protestantes, et à peine si une ou deux fois par semaine elles pouvaient recevoir d'un ecclésiastique catholique ce que l'on appelle des leçons de religion. Elles s'y nourrissaient d'ailleurs des principes du rationalisme, ou de cette indifférence non moins funeste qui les prédisposait aux mariages mixtes. Pour paraître éclairées, elles oublièrent bien vite le peu de doctrines positives qui leur avaient été enseignées, et se bornèrent à conserver l'extérieur de ce christianisme vague qui fait seulement que l'on ne se donne pas pour athée, par la crainte d'encourir la flétrissure que ce nom imprime à la femme. Aujourd'hui les familles catholiques pourront en pleine sécurité confier leurs jeunes filles à l'enseignement d'une maîtresse et de maîtres choisis, approuvés par l'évêque, et placés sous son immédiate surveillance.

—Les principes voltairiens, bien que tombés dans un discrédit profond, sont pourtant professés encore par quelques bourgeois. L'un d'eux avait l'honneur de dîner en tierce personne avec le P. Lacordaire. Se croyant appelé sans doute à convertir à l'athéisme l'illustre Dominicain, il se mit à causer de l'existence de Dieu. Le P. Lacordaire, qui est la patience incarnée, l'écouta sans mot dire, laissant aux autres convives le soin de rétorquer les argumens passablement saugrenus lâchés par l'honnête bourgeois.

Ce silence dépitait notre homme qui, n'ayant pas réussi par insinuation, essaya l'argument *ad hominem* : —J'en fais juge M. l'abbé, et il montrait le célèbre prédicateur ; n'est-il pas absurde de croire ce que l'on ne comprend pas ? —Non, monsieur ; du moins, je ne le pense pas ; et tenez, vous-même, comprenez-vous que le feu fuisse fondre le beurre et durcir les œufs, deux effets opposés résultant d'une même cause ? —Non, monsieur ; mais quel rapport ? —Le rapport, c'est que, ne comprenant pas cela, vous croyez néanmoins aux omelettes.

—L'empereur d'Autriche vient de décider, pour faire honneur à la mémoire de l'archiduc Charles, son oncle, 1^o. que l'armée portera le deuil six semaines au-delà du deuil de cour ; 2^o. que les deux régimens dont le défunt était propriétaire garderont toujours le nom de l'archiduc Charles ; 3^o. que l'épée du défunt sera conservée dans l'arsenal de Vienne ; 4^o. qu'il sera élevé à l'archiduc un monument propre à transmettre son glorieux souvenir à la postérité.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

On lit dans le *Journal de Québec* du 12 courant :

Les citoyens de St. Roch et M. de Charbonnel. —"M. le comte de Charbonnel venait de quitter la chaire et de terminer le cours de ses instructions du Jubilé, lorsque tout à coup à la sortie du monde de l'église, la foule d'au moins 5,000, hommes et femmes, se précipita spontanément du côté du presbytère pour venir offrir à l'éloquent et zélé prédicateur, le tribut de sa vive reconnaissance. Un des citoyens les plus respectables de la paroisse, à qui on avait parlé quelques instans d'avance du mouvement que l'on venait de provoquer, sans peine parce que tous sentaient le besoin d'une démonstration qui ne pouvait manquer d'avoir lieu sous une forme ou sous une autre, adressa la parole au révérend M. de Charbonnel, que l'on venait d'informer du sujet de ce ras-emblement et qui parvint aussitôt sur les degrés du presbytère aux regards de la foule qui se tenait dans un respectueux silence. Voici à peu près les paroles que M. Tourangeau adressa au nom de la paroisse :

"Révérend Monsieur,

"Veuillez bien permettre aux paroissiens de St. Roch de se rendre auprès de vous, au moment où vous allez les laisser, pour vous exprimer leurs remerciemens et leurs reconnaissances la plus vive pour le bien immense que vous avez fait parmi eux.

"Le zèle pour le salut des âmes, le feu des instructions paternelles, la charité la plus tendre pour ramener les pécheurs à Dieu ; voilà ce que nous devons attendre du prêtre dont notre infatigable pasteur qui a toujours eu tant de sollicitude pour ses ouailles, a fait l'heureux choix pour nous. Mais, monsieur, permettez-nous de vous dire, que l'intérêt tout particulier que vous avez pris à cette paroisse, l'amour si ardent que vous avez montré pour les

Canadiens et surtout pour la jeunesse canadienne, la cause sacrée de la Tempérance que vous avez développée avec tant de zèle et de succès, tout cela, monsieur, a rempli nos cœurs d'une reconnaissance qui durera toujours, et qui se prouvera, nous l'espérons, par l'exactitude avec laquelle nous suivrons les sages et paternels avis que vous nous avez donnés.

« Veuillez donc, monsieur, accepter nos vœux les plus sincères pour notre bonheur, et nos souhaits les plus ardents de vous voir parmi nous, le plus souvent que vos nombreuses occupations vous le permettront, de vous retrouver parmi ceux que vous paraissez aimer d'une manière aussi spéciale. »

« Décidément M. de Charbonnel était ému, et cette rapidité ordinaire de sa parole, semblant insuffisante à l'abondance de sa pensée, dut être remplacée par l'expression de son regard qu'il promenait avec affection sur la foule. Cependant, « Vingt-cinq fois, a-t-il dit, vous m'avez remercié en assistant vingt-cinq fois en foule aux instructions familières où j'ai eu le plaisir de vous annoncer la parole de Dieu, dans cette chaire de l'Église de Saint-Roch qui vient de renaitre de ses cendres. » Puis après les avoir loués de leur zèle à l'établissement d'édifices religieux au milieu d'eux, et exprimé son espérance de voir bientôt s'élever la nouvelle église de St-Roch que l'on a en contemplation, il se retira de peur, disait-il, de fatiguer les auditeurs.

« M. de Charbonnel qui ne semble avoir en vue à chaque instruction que de bien faire comprendre à tous la parole de Dieu, cédait souvent au feu brûlant de son imagination, et laissait partir de ces traits sublimes qui nous rappellent l'illustre évêque, son compatriote, qui avait aussi vu venir à lui des flots de population.

« Mardi soir, M. de Charbonnel s'embarquait à bord du steamer pour Montréal, après avoir été escorté jusqu'à l'embarcadere par une file de voitures dans lesquelles on voyait M. le curé de Québec, M. le curé de Saint-Roch, et plusieurs autres membres du clergé. »

— On lit dans le *Canadien* du 11 courant :

« Monsieur, — Voulez-vous insérer dans les colonnes de votre journal les quelques lignes suivantes :

« Une correspondance dans la *Gazette de Montréal*, du 21 mai dernier, nous donne une curieuse description du Jubilé. Afin de tourner en ridicule les Catholiques, le correspondant nous informe qu'on célèbre « un Jubilé..... accompagné de la rémission de toutes dettes, de tous les péchés, et de tout vœu..... » *La rémission de toutes dettes.* Ignorance pitoyable ! car en quel tems et dans quelles circonstances l'Église catholique a-t-elle accordé à ses fidèles la rémission de leurs dettes ? où le C. peut-il avoir vu dans les bulles des Papes accordant des Jubilés, une semblable doctrine ? Vient ensuite *la rémission de tous les péchés.* Nous renvoyons le C. au catéchisme du concile de Trente ou à tout autre catéchisme dont on se sert dans l'Église catholique, où il apprendra que l'indulgence ne remet pas les péchés, mais qu'elle ne remet que la peine temporelle due au péché, le sacrement de Pénitence remettant la peine éternelle. Enfin *la rémission de tout vœu.* La bulle de Pie IX donne, à l'occasion du Jubilé, aux confesseurs le pouvoir de commuer les vœux en d'autres œuvres pies et salutaires : or la commutation est certainement bien différente de la rémission des vœux ; notre C. aurait dû chercher dans son dictionnaire la différence de la signification de ces deux mots pour éviter une méprise si grossière.

« Jusqu'ici le C. nous représente le Jubilé comme un avantage immense pour ceux qui sont dans les dettes, ou chargés de péchés ; pour suivons et nous allons voir que le Souverain-Pontife, tout en accordant aux catholiques ces largesses ne s'est pas oublié lui-même. « Le Jubilé....., nous dit le C., n'est qu'une ruse de Rome dégénérée pour extorquer de la bourse des fidèles quelques pièces de monnaie. — Ils doivent dire tous les jours quelques prières ou payer comme équivalent une certaine somme. — ils doivent faire l'aumône aux pauvres par les mains des prêtres. » Sans m'arrêter à toutes les erreurs grossières qui se trouvent presque dans chaque mot, je ferai observer à l'ignorant et au calomniateur C. que la bulle prescrit des aumônes à chacun suivant leur dévotion : et il n'est dit dans aucun endroit de la bulle, ni dans les mandemens des évêques publiés à cette occasion (dont j'ai pris connaissance) que ces aumônes se feront par les mains des prêtres. Quant à la somme équivalente à certaines prières, c'est encore de l'invention de notre C. la bulle prescrit des prières, et non chaque jour, qui ne sont point rachetables par de l'argent.

« C'est ainsi qu'en dénigrant notre croyance, en se servant de la calomnie pour jeter le ridicule sur nos pratiques de religion, on essaie d'amuser les ennemis de la religion catholique.

« Nous pouvons conseiller au C. et à ceux qui attaquent notre religion de l'étudier avant de la combattre et de l'exposer au mépris.

« 2 juin 1847.

UN AMI DE LA VÉRITÉ. »

ROME.

— Nous apprenons avec la douleur la plus vive la mort de Son Eminence le cardinal Paul Polidori, du titre presbytéral de Sainte-Praxède, abbé commanditaire et ordinaire de Subiaco, et préfet de la sacrée Congrégation du Concile. A la suite d'une longue et cruelle maladie qu'il a supportée avec une admirable résignation, il a rendu son âme à Dieu le vendredi 23 avril, vers six heures et demie du soir.

Le cardinal Polidori était né à Jesi, le 4 janvier 1778 : il avait été créé cardinal par le Pape Grégoire XVI dans le consistoire du 23 juin 1834.

La mort de cet illustre membre du sacré-collège est une grande perte pour l'Église, en même tems qu'un sujet d'universels regrets pour la ville de Rome. Non moins distingué par la science, que par son éminente piété, le cardinal Polidori était l'une des plus pures gloires qui entourent la chaire apostolique. Chargé de plusieurs missions importantes et difficiles, il a toujours su les remplir de la manière la plus honorable pour lui-même et la plus avantageuse pour le Saint-Siège. Le Pape Pie IX, comme son vénérable prédécesseur le Pape Grégoire XVI, l'honorait d'une estime et d'une confiance particulière. Le cardinal Polidori s'occupait avec le plus vif intérêt des affaires religieuses de la France : parlait avec facilité notre langue et accueillait avec la plus affectueuse bienveillance les ecclésiastiques français qu'il charmait par la douceur et la grâce de ses manières.

L'ordre des Capucins a fait en même tems une perte sensible dans la personne du P. Ignace de Rovereto, prédicateur apostolique et consultant de la S. Congrégation des Rits. Ce savant religieux était à peine âgé de 49 ans, et n'avait encore rempli que deux fois le cours de ses prédications annuelles à la cour pontificale. Dès que le Pape Pie IX a été informé de la gravité de sa maladie, il a daigné lui envoyer sa bénédiction apostolique et lui faire exprimer ses sentimens de paternelle affliction. Tout le sacré-collège a donné les mêmes témoignages de regret à la mort prématurée du pieux prédicateur dont il avait su apprécier les rares qualités. — *Ami de la Religion.*

FRANCE.

— On lit dans la *Voix de la Vérité* :

« Jeudi, à huit heures du matin, la reine Marie-Amélie s'est rendue à Saint-Roch, accompagnée de ses trois fils, les ducs de Nemours, d'Aumale et de Montpensier, pour y faire ses Pâques. La Reine a communiqué à la chapelle-du-Calvaire, ainsi que les princes et les princesses. » *Univers.*

JAVA.

— Une correspondance de Java, rapportée par quelques journaux, racontait que le sultan de Banka et de Billiton avait appelé auprès de lui un prêtre catholique qu'il avait reçu le baptême ainsi que toute sa famille, et qu'il avait promis de faire bâtir une église dans sa capitale.

Cette nouvelle était sous beaucoup de rapports inexacte. Nous sommes en mesure de la rectifier et de la compléter d'après les renseignements précis qui nous sont fournis par une lettre de M. Benrie, missionnaire de Singapore. Voici ce qui a eu lieu :

Le chef des Chinois établis à Banka, se rendit à Singapore pour y recevoir le baptême, comme il l'y reçut en effet, ainsi que les sacrements de la Confirmation et de l'Eucharistie. En repartant pour Banka, il pria M. Benrie de l'y suivre pour administrer pareillement le baptême à toute sa famille et à quinze autres personnes qu'il avait lui-même instruites dans la foi catholique. Dans ce voyage, le pieux missionnaire devait aussi bénir une chapelle que le chef de la colonie chinoise y avait établie pour le culte des nouveaux convertis et du petit nombre d'autres chrétiens que le même M. Benrie, dans le cours de ses missions, avait eu le bonheur de convertir à la foi catholique.

Le missionnaire fait le plus grand éloge de la piété du chef chinois et de sa néophytes de sa nation. Quoique dans le premier récit on ait donné improprement à ce chef le titre de sultan de Banka, sa conversion au catholicisme n'en est pas moins un événement consolant et plein d'espérances, à cause de la grande influence qu'il exerce sur ses compatriotes. On sait que l'île de Banka, qui possède de très-riches mines d'étain, est sous la domination hollandaise. Sa population, qui est d'environ 40,000 âmes, et celle de l'île de Billiton, qui est de 200,000 sont presque entièrement composées de Chinois originaires des provinces de Fû-Kien et de Kan-Tong. Cette nombreuse population étrangère a conservé les lois et les usages de son pays : c'est pour cela qu'elle obéit au chef dont nous avons parlé, tandis que celui-ci est sous la dépendance du gouverneur hollandais. M. Benrie était sur le point de se rendre à Banka, muni de tous les pouvoirs nécessaires pour sa pieuse mission. *Ami de la Religion.*

ÉTATS-UNIS.

Diocèse de Saint-Louis. — Le dimanche, 25 avril, Mgr. l'évêque de Walla-Walla a donné la confirmation dans l'église de Saint-François-Xavier, à quatre-vingt-seize personnes, parmi lesquelles étaient dix-huit Protestans convertis. — Le même jour, le même prélat a également administré le sacrement de confirmation dans l'église de Saint-Joseph.

Philadelphie. — Le dimanche, 6 mai, Mgr. l'évêque de Philadelphie a donné la confirmation à trois cents personnes dans l'église de St-Michel, à Kensington. Il y a trois ans, précisément à la même époque, cette église fut détruite par les émeutiers de Philadelphie. Mais la violence est un mauvais moyen d'arrêter le progrès d'une doctrine. Les catholiques ont rebâti leur église, et bien loin que le fanatisme des émeutiers ait fait chanceler un seul catholique dans la croyance ou la pratique de sa religion, il a servi plutôt à faire ouvrir les yeux à plusieurs protestans.

On s'occupe de reconstruire l'église de St-Augustin dans la même ville, que les émeutiers avaient également détruite en 1844 ; des souscriptions ont été ouvertes pour cet objet ; et il paraît que les tribunaux, rendant tardivement une demi-justice, ont condamné la ville et le comté à payer une partie de l'indemnité réclamée par les catholiques.

New-York. — Le dimanche 9 mai, Mgr. l'évêque de New-York a donné la confirmation, dans l'église de Sainte-Marie, à deux cent vingt personnes, parmi lesquelles se trouvaient un assez grand nombre d'adultes, dont plusieurs étaient des protestans convertis.

Galveston.—Le Revd. M. Timon est arrivé de Galveston à la Nouvelle-Orléans le 8 mai, après avoir passé près de deux mois au Texas, et avoir visité les principales congrégations catholiques. D'après les détails que nous a donnés le Rév. Missionnaire, les Protestans, malgré leurs vanteries, ne font que peu de progrès au Texas, et le catholicisme y gagne du terrain tous les jours. M. Timon pense qu'il n'y a pas de pays dans l'Union où l'on soit mieux disposé en faveur des Catholiques. Bien loin que les Protestans aient des préjugés contre le catholicisme, ils sont plutôt en sa faveur; on ne doit en excepter que quelques bigots, comme il s'en trouve partout, qui voudraient bien faire passer les Etats-Unis pour un *pays protestant*, afin de réussir à y opprimer le catholicisme.

La maison d'éducation ouverte à Galveston par les religieuses Ursulines, est patronnée par tous les habitans, sans distinction de croyances; ouverte depuis trois mois, cette maison compte soixante-dix élèves. C'est le premier établissement religieux fondé au Texas, et la manière dont il a été accueilli donne lieu d'espérer que d'autres instituts s'y établiront bientôt.

SUISSE.

—Les cantons catholiques ont adressé à leurs confédérés une circulaire dont voici quelques passages :

« Les Etats catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zug, de Fribourg et du Valais se sont déjà adressés trois fois à leurs confédérés pour réclamer le maintien du pacte fédéral, l'observation de la justice à l'égard des établissemens de leur religion, le rétablissement des couvens qui ont été supprimés dans le canton d'Argovie. Leur réclamation n'a pas été prise en considération; c'est pourquoi ils viennent à réitérer aujourd'hui, comme ils la renouvelleront jusqu'à ce qu'ils aient obtenu justice.

« Le temps ne dégruit pas l'injustice, chers et fidèles confédérés; tant s'en faut, qu'il lui donne jour une nouvelle gravité jusqu'à ce que l'heure de la vengeance soit arrivée. N'en doutez pas, cette heure sonnera pour ceux qui ont commis l'injustice et aussi pour ceux qui l'ont ratifiée; elle sonnera pour toute la confédération.

« Lorsque nous considérons l'état politique de la Suisse, nous ne pouvons nous défendre de la pensée que ce temps est déjà venu, que le juge infiniment juste ait déjà sentir aux coupables les suites de leur injustice pour les engager à la réparer.

« Les hommes d'Etat qui ont reconstruit la Suisse en 1815 jugèrent nécessaire de donner des garanties spéciales aux institutions de l'Eglise catholique. Après les événemens qui avaient si profondément ébranlé l'Europe, ces hommes sages savaient par expérience que l'avidité révolutionnaire ne porte que trop facilement une main sacrilège sur les biens de l'Eglise; puis se rappelant les anciens traités qui avaient ramené la paix confessionnelle dans la patrie, ils sanctionnèrent l'art. 12 du pacte fédéral. Tous les confédérés jurèrent cet article d'une voix unanime; car les protestans n'ignoraient pas que, si jamais l'injustice se déchaînait contre les corporations catholiques, elle ne s'arrêterait pas devant les établissemens de leur confession. Tout le monde doit comprendre aujourd'hui qu'ils ne se trompaient point dans cette prévision; car le torrent qui a rompu ses digues en Argovie a déjà emporté plus d'un établissement protestant. Si donc nous venons demander justice auprès de vous, chers et fidèles confédérés, c'est que nous voulons sauver non-seulement les corporations de l'Eglise catholique, mais encore les institutions de l'Eglise réformée, c'est que nous voulons arracher la confédération du bord de l'abîme qui menace de l'engloutir.

« Nous conservons l'espérance qu'il sera fait droit à notre juste demande; vous voudrez, chers et fidèles confédérés, rétablir la paix confessionnelle, réparer l'injustice, ramener le pacte fédéral sur ses véritables bases; vous donnerez pour instruction à vos députés à la prochaine diète de voter le rétablissement des couvens qui ont été supprimés par le décret du 13 janvier 1841.»

Saint-Gall.—On annonce de Rome que le Saint-Père a rectifié le concordat relatif à l'évêché de Saint-Gall; l'évêque nommé doit avoir été préconisé dans le consistoire qui a eu lieu le 12 d'avril.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

—On nous dit que pendant l'orage de jeudi dernier le tonnerre est tombé dans le bas de la paroisse de St. Pie et a tué deux hommes, deux autres ont été grièvement blessés. *Minerve.*

Bulletin commercial.—La fine fleur qui à l'arrivée de la dernière malle s'était vendue de 43s à 44s le barils, est tombée dans les derniers jours de la semaine dernière de 41 et 42s et même à 40s 6d. La fièvre des spéculateurs s'est un peu calmée et les ventes languissent aux prix que nous venons de citer.

Vendredi, une vente de 2,500 minots de blé rouge a eu lieu à 9s et 3,500 minots à 9s 6d. Un lot de 3,000 minots de pois a été vendu à 6s 3d et 1,200 minots à 5s 9d. Aucune transaction n'a eu lieu sur l'orge et l'avoine. La paille est à 26s 6d et 26s 7d et la potasse à 25s 6d et 26s. *Idem.*

Accident.—Collision de deux Steamboats.—Hier soir, entre 11 heures et minuit à environ une lieue au-dessus de Sorel, le *Lady Colborne*, descendant de Montréal, vint en contact avec le *Pioneer* qui remontait le fleuve en suivant la rive sud. L'avant du *Lady Colborne* frappa l'aile du *Pioneer*, qu'il

brisa, traversa le corps même du vaisseau en brisant l'engin, et le poussa sur le rivage où il demeura échoué. Un chauffeur fut tué sur le champ, et trois personnes, dont une était une femme, furent ébouillantées par l'eau de la chaudière qui fit explosion. On nous dit que l'équipage du *Pioneer* avait crié à celui du *Lady Colborne*, de manière à pouvoir être entendu, et que les deux vaisseaux étaient très-près, mais que celui de ce dernier vaisseau était en partie dans un état d'ivresse. *Echo des Campagnes.*

—On lit dans le *Journal de Québec* du 5 juin :

Nous avons enfin quelque chose de positif sur ce qui se passe à la Grosse-Isle; les Messieurs de la Commission extraordinaire, sont revenus à Québec samedi dans la nuit. Leur rapport sera-t-il publié? Toute la province est dans l'attente. Tout horrible que soit l'état des choses à la Quarantaine, est nécessaire qu'il soit connu, et surtout par ceux qui sont les premiers auteurs de cette œuvre destructive; il est nécessaire que l'on connaisse en Angleterre et surtout en Irlande, ce qui est arrivé aux malheureux qu'on a entassés précipitamment dans des vaisseaux mal approvisionnés, pour les éloigner coûte que coûte de leur pays natal, et les jeter sur nos rivages pour y mourir plus de détresse et de privation encore que de maladie contagieuse. Nous sommes informés par un monsieur qui arrive de la Grosse-Isle qu'il n'y a pas réellement de *Typhus gravior* dans l'île; que c'est une maladie telle qu', avec un bon air, et une nourriture simple et saine, on en meurt rarement. Or, tous ces soins qu'une sage administration des choses peut procurer, manquent à la Grosse-Isle. A la date de nos informations il était arrivé à la Quarantaine au dessus de 25,000 émigrés. Le nombre connu des morts en mer pendant la traversée était au dessus de 1,000; celui des morts à la Grosse-Isle de 700. Et il y a de malades 2,360 dont 1,150 à terre et le reste à bord des navires. Puis il restait 11 bâtimens, derniers arrivés, qui n'avaient pas encore été visités par l'officier chargé de ce soin.

Si le langage des chiffres ne disait pas déjà tout ce qu'a de sombre la situation d'une pauvre population que le malheur rejette par flots sur nos bords, nous ferions ici le tableau de la cale étroite d'un de ces vaisseaux où sont entassés pêle-mêle des centaines d'individus morts ou mourans, de malades qui se font une couche même du cadavre étendu sur le plancher, au milieu des odeurs fétides, de la fièvre et des excrémens même que l'on n'enlève seulement pas de la place. Pas de secours de personne, si ce n'est la voix du pauvre missionnaire qui se fait entendre dans ces tristes et obscurs réduits, recueillant les derniers soupirs d'un être humain. Les parents s'oublient; ceux qui le peuvent demeurent sur le pont; il n'y a que le malade qui se débat tout seul en bas, d'où l'on jette à l'eau le trop grand nombre de morts pour faire place à d'autres mourans que le même sort attend.

Nous apprenons aussi que le nombre des malades à l'Hôpital de Marine de Québec s'élève à 200, et que le nombre va en augmentant.

Si nous avons donné tous ces détails c'est parce que nous avons cru qu'il était nécessaire de dire de suite la vérité, afin que chacun se préserve par des soins contre toute éventualité. D'ailleurs n'est-il pas nécessaire que l'on sache de l'autre côté de la mer dans quel état arrive cette population dont on cherche à se débarrasser sans des dehors d'humanité?

M. Huot, curé de Sainte-Foi et Bardy, vicaire de Kakouma, sont partis hier pour la Grosse-Isle. M. McGauran en est revenu malade d'une attaque de typhus, et est maintenant à l'Hôpital-Général.

A L'HONORABLE RÉMI-EDOUARD CARON CI-DEVANT MAIRE DE QUÉBEC.

Monsieur,

Ce comité éprouve un plaisir bien grand en présentant à votre acceptation une coupe de la part des citoyens de Québec de toutes les origines, en témoignage de leur haute estime et approbation, tant pour la bienveillance et l'aménité qui ont marqué le cours de vos rapports avec la société, que pour votre conduite publique et votre zèle dans l'exercice des devoirs imposés à votre charge de Maire de Québec pendant l'espace de six années.

La tâche agréable imposée aux membres de ce comité par leurs concitoyens, relativement à ce tribut tant mérité de votre part, a été matériellement facilitée à Londres par l'obligeante entremise de l'honorable Georges Pemberton, que Québec a eu l'avantage de compter pendant plusieurs années parmi ses citoyens les plus respectables. Ce fut sous la direction de cet honorable monsieur, que la coupe qui vous est présentée a été exécutée; et dont la beauté, le dessin et le travail attestent le goût fin et délicat de ce monsieur. C'est avec plaisir que ce comité a inscrit, d'après le désir de M. Pemberton lui-même, son nom sur la liste des souscripteurs à ce témoignage.

Monsieur, ce comité ne saurait se séparer de vous sans vous témoigner, et à Madame Caron, les sentimens de profonde sympathie et de condoléance que qu'il éprouve au sujet de la sévère privation dont il a plu à la divine Providence d'affliger récemment votre famille.

Aux Messieurs du comité nommé par les citoyens de Québec à une assemblée publique tenue le 12 février 1846.

Messieurs,

Lorsqu'en février 1846, je cessai d'être maire de cette cité, poste honorable que la partialité de mes concitoyens, plutôt que mon mérite, m'avait permis de remplir pendant plus de dix années, il me fut présenté, avec une unanimité dont je suis fier, une adresse dans laquelle mes concitoyens de toutes les origines, m'exprimaient, d'une manière beaucoup trop flatteuse,

leur approbation de ma conduite pendant la durée de mon administration municipale ; cette adresse que je transmettrai avec orgueil à mes enfants, était plus que je n'avais raison d'attendre pour les faibles services que j'avais rendus à ceux qui me l'offraient, et leur avait déjà acquis toute ma reconnaissance.

D'addition que vous êtes chargés de faire, et que vous faites maintenant à ce témoignage, me met dans l'embarras, et hors d'état d'exprimer ce qu'elle me fait éprouver.

Le sentiment qui me domine pourtant, est l'espoir où je suis que les citoyens de Québec ne manqueront jamais de serviteurs fidèles et zélés, puisqu'ils savent si bien reconnaître les services qui leur sont rendus.

Le plaisir que j'éprouve en recevant le présent qui m'est offert, est augmenté par l'information qui m'est transmise, que l'exécution de ce beau travail a été dirigée par l'honorable M. Pemberton, qui a été pendant longtemps, un de nos citoyens les plus respectables et les plus respectés, que nous avons vu partir avec chagrin ; mais qui depuis son départ nous a donné plus d'une preuve, qu'il n'a pas oublié la localité où il a contracté des liens dont il a tant de raison de se féliciter, et qui l'unissent à nous d'une manière si étroite.

Je suis flatté de savoir son nom parmi ceux des souscripteurs.

Je vous remercie sincèrement, messieurs, du trouble que vous vous êtes donné pour mettre à exécution la tâche qui vous avait été confiée par les citoyens de Québec, recevez pour vous-mêmes et faites leur agréer, je vous prie, l'assurance de ma profonde reconnaissance, de mon dévouement le plus complet et de mon désir ardent de pouvoir encore leur être utile.

L'allusion amicale que vous faites aux afflictions dont la providence a dernièrement visité ma famille et la sympathie que vous exprimez à ce sujet, seront pour madame Caron et pour moi-même une douce consolation aux chagrins, dans lesquels nous ont plongés les pertes que nous venons d'essayer.

Voici maintenant une description de la coupe que nous empruntons au *Canadien* :

Nous avons visité ce bel ouvrage, qui consiste en une sorte de coupe élevée, du travail le plus gracieux et le mieux fini, soutenu par un pied élégant, sculpté et poli de la manière la plus soignée. Sur le piedestal et autour du pied de la coupe sont trois gracieuses statuettes d'argent massif détachées de la colonne, et de l'effet le plus riche. Sur deux côtés de la base qui forme trois écussonnements de feuilles d'acanthe est gravée dans les deux langues, l'inscription suivante :

A L'HONORABLE
RÈNÉ DOUARD CARON,
ORATEUR DU CONSEIL LÉGISLATIF DU CANADA.
Ce

témoignage de l'estime de ses concitoyens et l'une et l'autre
origine,

lui est présenté en reconnaissance du zèle et de l'hallieté qu'il a montrés dans l'exercice de ses fonctions publiques comme maire de la cité de Québec pendant l'espace de dix ans, — et comme un gage de la vive affection personnelle que lui ont acquise en toute occasion l'aménité de ses manières et la bienveillance de son caractère.

— Les journaux du No. ou-Brunswick disent que la plus grande détresse règne aux Isles de la Madeleine. La farine s'y vend 20 piastres le quart. Le nombre des loups marins pris cette année se monte à 300.

Canadien.

Accidents. — La saison qui commence semble devoir être aussi féconde que celle de l'an dernier en morts violentes et en accidents de tous genres. Hier matin un émigré âgé de 80 ans a été trouvé mort sur le quai Napoléon où il avait passé la nuit avec sa famille.

Mardi dernier un étranger du nom de Fitzpatrick qui s'était engagé chez un fermier, s'est noyé volontairement dans la rivière St. Charles. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

Idem.

FRANCE.

Paris 15 mai 1847. — "L'homme s'agite, et Dieu le mène," disait un jour M. Guizot, à la tribune, par réminiscence d'une magnifique expression de Bossuet. Sous une forme moins pompeuse, le bon sens populaire dit la même chose depuis quarante siècles : "L'homme propose et Dieu dispose ;" mais il paraît que M. Guizot avait oublié cela le jour du banquet de Lizieux. A la suite des élections qui venaient de lui donner une majorité magnifique, même à ses espérances, M. Guizot pensait que le ministère n'avait qu'à s'endormir dans une douce sécurité. L'élection de M. de Malleville à la vice-présidence de la chambre fut une première déception ; mais on s'en remit comme d'un mauvais cauchemar, et les ministres se retournèrent sur le lit de plume de leur majorité de 100 voix, qui lapida de ses boules la désagréable motion de M. Du Vergier de Hauranne. Toutefois le sommeil ministériel était troublé par ce petit groupe de forfadets qu'on étiqueta du nom inquietant de conservateurs progressistes, et qui progressèrent si bien que lors de la discussion de la motion Rémusat, la majorité ministérielle se trouva réduite à 42 voix. Evidemment la partie se gâtait d'une manière imprévue ; cependant, "avec 42 voix de majorité on peut vivre," se disaient MM. de Mackau, Lacave-Laplague, et Moline de St. Yon. Cela est vrai en prin-

cipe ; ce qui n'empêche pas ces trois illustres ministres de dormir aujourd'hui dans la tombe, c'est-à-dire d'être rentrés dans la vie privée. On dit que certains mots font à leurs amis qui sont encore dans ce monde l'espérance de les tirer par les pieds pendant leur sommeil or les ministres défunts paraissent jouer le même rôle à l'égard des ministres survivants. Comment ceci advint, c'est ce que nous dirons tout à l'heure, après avoir, selon l'usage, exécuté préalablement notre tour du monde.

LE KNOUT.

CHAPITRE 15.

SUITE.

— Dès les premiers jours de votre maladie, il y a bientôt trois mois un journal nous apprit que le comte Bialewski et sa fille et plusieurs autres nobles polonais venaient d'être dirigés vers Tobolsk, en Sibérie, vous sentez, mon jeune ami, qu'il n'y a pas de puissance humaine qui puisse prétendre à les tirer de là ; Dieu seul a ce pouvoir, prions-le qu'il touche le cœur du Czar.

Oh ! j'irai, j'irai, reprit Raphaël d'une voix résolue, et si je ne puis les sauver, je partagerai du moins leur triste sort.

— Pour ce qui est de partager leur sort, répondit flegmatiquement maître Albrecht, la chose est facile et certainement inmanquable, si vous vous hasardez dans cet horrible pays.

— Peut-être leur seriez-vous plus utile, ajouta Mme. Albrecht, en demeurant ici et en faisant intercéder auprès de l'empereur par quelques personnages puissants.

— Non, non, répondit Raphaël, il faudra bien des années avant que l'Empereur s'adoucisât, et d'ici là ma femme et son père auront succombé sous le poids de leurs misères. Je partirai donc, c'est dit ; et j'espère, maître Albrecht, que vous voudrez bien consentir à faciliter ma fuite.

— Je ferai tout ce que je pourrai pour vous. Mais j'aurais voulu vous rendre un meilleur service.

Raphaël passa encore une quinzaine de jours en nouveaux préparatifs, qui consistaient surtout en une étude approfondie des lieux qu'il allait parcourir : il consulta toutes les cartes et se traça un itinéraire minutieusement détaillé presque jour par jour ; car déguisé en paysan, il prétendait se faire passer pour un habitant du pays ; et d'étape en étape, de village en village, il espérait arriver ainsi jusqu'aux extrémités de la Russie d'Europe. L'excessive témérité de ce projet était peut-être ce qui le rendait praticable, puisqu'on ne pouvait pas supposer qu'un proscrit oserait de la sorte revenir sur ses pas et se montrer sur un territoire où tout devenait péril pour lui.

— En bien, soit, disait maître Albrecht, je veux croire que votre audace fera votre sûreté ; car il est vrai que vous sachant hors de Pologne, personne ne s'imaginera de vous y chercher. Vous arriverez jusqu'en Sibérie, je l'admets : comment en sortirez-vous avec vos compagnons ?

— Je ne veux rien prévoir d'aussi loin, répondit Raphaël ; une fois là bas, nous nous inspirerons des circonstances et des lieux.

Raphaël prit aussi quelques arrangements avec son hôte au sujet de valeurs assez considérables en diamants et en papiers de banque, reste de ce que lui avait autrefois confié le comte Bialewski dans la prévision du désastre qui s'était depuis réalisé. Maître Albrecht restait dépositaire des trois quarts de ces valeurs pour les remettre à qui de droit lorsqu'il en serait requis. Raphaël ne se chargeait que de ce qu'il pouvait facilement cacher sur lui et de ce qui pouvait être utile à l'exécution de son projet. Il ne s'agissait plus que de passer la frontière, et ce n'était pas une petite difficulté : tenter de le faire par surprise était en ce moment presque impossible, tant les Russes étaient sur leurs gardes, se préoccupant, il est vrai, beaucoup plus d'empêcher de sortir que d'entrer. Il fallait donc aviser à un autre moyen, et il n'y en avait pas deux : c'était de se procurer un passeport et de voyager sous un nom supposé. Mais autre difficulté non moins grande que la première, et dont Raphaël se serait tiré par un coup de désespoir si maître Albrecht ne fût venu à son secours. Voici ce que le digne homme avait imaginé : Ayant remarqué que Raphaël parlait parfaitement l'allemand, il lui proposa de rentrer en Pologne comme voyageur d'une maison de Culin pour le commerce des fourrures, ce qui l'autorisait précisément à traverser l'empire russe et à parcourir toute la Sibérie. Raphaël accepta avec empressement cette proposition, et ayant été mis en rapport avec le négociant en question, intime ami de maître Albrecht, il passa plusieurs jours à se bien pénétrer de tout ce qui constituait ce négoce, et il y réussit avec facilité, grâce à ses connaissances en histoire naturelle.

Peu de temps après il prenait congé de ses hôtes, en leur laissant

de généreuses marques de sa reconnaissance, et plein d'impatience, il se dirigeait vers la frontière. Il passa, grâce à son germanisme et à ses pacifiques apparences, sans exciter le moindre soupçon. Le moyen de supposer qu'un homme jouait sa tête et s'offrait de si bonne grâce à des ennemis acharnés? Il traversa sans s'arrêter dans le royaume de Pologne (hélas! qui n'était plus un royaume,) et se dirigea vers la Lithuanie. Là, plus que jamais, il devait presser son voyage, car il pouvait y être plus facilement reconnu. Il apprit d'ailleurs, dans une auberge, qu'un général russe avait reçu pleins pouvoirs pour créer, dans les provinces lithuanienues, des commissions militaires qui devaient juger sommairement les insurgés et rendre des décrets de bannissement, de confiscation, de condamnation aux travaux des mines et même de mort. La consternation et l'épouvante régnaient dans toute la contrée. Une main de fer opprimait tous les cœurs. Nul ne se croyait en sûreté, et dans chaque famille on tremblait, ou pour un père, ou pour un fils, ou pour un époux. Des maisons opulentes se trouvaient tout-à-coup dépouillées par la confiscation et plongées dans la misère. On vit un prince, déchu de toutes ses grandeurs, condamné par ordre impérial à faire à pied la route de la Sibérie. Le peuple ne fut pas épargné davantage, car tous les sous-officiers et soldats lithuanienues furent immédiatement dirigés vers les provinces les plus éloignées de l'empire, à plusieurs centaines de lieues de leur pays et de leurs pauvres parents, auxquels ils durent dire un éternel adieu. Enfin, la religion elle-même, cette divine consolatrice des malheureux, se vit en butte aux plus odieuses persécutions et aux profanations les plus insultantes. Mais bientôt des menaces nouvelles et véritablement inouïes vinrent encore accroître la désolation publique et la pousser jusqu'au désespoir. Un ordre, en date du 21 novembre 1831, arrivait de Saint-Petersbourg, il était ainsi conçu :

"Sa Majesté l'Empereur a daigné émettre l'ordre suprême de faire les réglemens nécessaires pour transplanter, en une première fois, cinq mille familles de gentilshommes Polonais du gouvernement de Podolie sur les steppes du Trésor, et, par préférence, sur la ligne ou dans le district du Caucase, pour qu'ensuite les transplantés puissent être enrôlés au service militaire. Pour effectuer la dite transplantation, il faut choisir : 1^o. les personnes qui, ayant pris part à la dernière révolution, sont revenues, au terme fixé, témoigner leur repentir; celles aussi qui ont été comprises dans la troisième classe de coupables et qui, par conséquent, ont obtenu la grâce et le pardon de Sa Majesté; 2^o. les personnes dont la manière de vivre, d'après l'opinion des autorités locales, excite la méfiance du gouvernement. D'après cela, Votre Excellence se servira de tous les moyens nécessaires (sans publier ni faire connaître la teneur de cet ordre) pour enrégimenter les familles qui doivent être transplantées, afin que vous puissiez commencer incessamment l'exécution de cet ordre, selon les règles qui vous seront ultérieurement communiquées." Une autre dépêche ajoutait : "Sa Majesté en confirmant les réglemens arrêtés, a daigné ajouter de sa propre main : " Ces réglemens doivent servir non-seulement pour le gouvernement de Podolie, mais encore pour tous les gouvernemens occidentaux; Wilna, Crond, Witebsk, Bialistok, Minsk, Wohtynie et Kiiow, ce qui fait en tout quarante-cinq mille familles." Les ci-devant gentilshommes non-propriaétaires qui n'ont pas de revenus ni d'occupations fixes, qui changent de résidence ou demeurent sans occupation, seront transplantés à la ligne du Caucase, parmi les Kosaks, et seront inscrits parmi eux; et comme désormais ils feront partie des troupes kosaks, leur colonie ne doit être en aucune relation avec les colonies des autres ci-devant gentilshommes polonais.

Si les gentilshommes polonais n'ont pas envie de se faire transplanter, vous êtes autorisé à les y contraindre par la force."

Cette mesure d'une politique vraiment sauvage eut un commencement d'exécution, et douze cents familles furent ainsi arrachées de leurs foyers dans le gouvernement de Podolie. Mais telle fut l'exaspération publique, que dans la crainte d'exciter un soulèvement universel, les autorités russes durent suspendre ce barbare projet, sans y renoncer toutefois complètement, ou du moins en s'efforçant de le réaliser en partie par des moyens tout aussi révoltants, quoique plus indirects. C'est en un tel moment que Raphaël entra en Lithuanie. Le récit de ces horreurs, les plaintes et les gémissemens des victimes venaient à chaque pas frapper ses oreilles et briser son cœur. Aussi, malgré tout le danger de cette démarche, voulut-il se rendre sur ses domaines, et s'assurer par lui-même du sort de sa vénérable aïeule. Cependant la rigueur du froid et l'abondance des neiges le forcèrent à s'arrêter quelques jours dans la première ville qui se trouva sur son passage. En y entrant il fut frappé d'abord par un grand déploiement de force militaires; de forts détachemens

de soldats stationnaient aux portes de la ville et sur les places; le peuple s'attroupa dans les rues malgré les injonctions de la police, et paraissait surexcité par un de ces sentimens intimes et passionnés qui n'obéissent à aucune crainte. Raphaël s'empressa de demander à la maîtresse de l'hôtel où il était descendu la cause de cette grande rumeur.

—Oh! Monsieur, reprit cette femme avec une exaltation qui méprisait en ce moment la réserve imposée par les évènements politiques, c'est une chose qui révolte le ciel et la terre: on veut, on veut nous arracher nos enfans. (A continuer.)

NOYE' au port de Montréal, mercredi 9 juin courant, JOSEPH NOLET, charpentier de navire, âgé de trente ans, 51 pieds de haut, teint, cheveux et favoris bruns, portant bottes fines, bas de coton bleu, chemise de flanelle rouge, et chemise de coton rayé par dessus, calçon de coton jaune, pantalon de bouragan. Il avait une cicatrice à la tête sur laquelle il n'y avait pas de cheveux. Il devait avoir sur lui environ trois louis en argent.

Ses parents prient monsieur le curé de l'endroit, où le corps pourrait être trouvé et inhumé de vouloir bien en informer monsieur le curé de St. Roch, cité de Québec. Montréal le 11 juin 1847.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement du numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE,

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

NOTRE ST. PERE LE PAPE PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX, et qu'ils en ont réduits les prix d'une ECU à TRENTE SOUS.

—Aussi—

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

NOUVELLE IMPORTATION

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL-GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville un bel assortiment de Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier

TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

" " (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.

" Dans brochés en or et couleurs.

" " (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILARD, No. 34, Cedar St. New-York.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

| | |
|--|-----------------|
| MM. E. R. FARRE, libraire. | Montréal. |
| D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. | Québec. |
| F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. | Ste. Anne. |
| VAL. GUILLET. | Trois-Rivières. |

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.